

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU
Aurélié ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

Secrétaire de séance : Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025**

AFFAIRES SCOLAIRES

**Participation aux charges de fonctionnement
Fixation des tarifs pour les élèves hors commune**

Vanessa PAGEOT expose :

La scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre commune d'accueil et commune de résidence.

Le Président de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise a proposé que l'agence communique chaque année les éléments d'actualisation des montants sur les mêmes bases de calcul que celles établies précédemment par l'ACRN soit l'évolution de l'indice Insee des prix à la consommation (hors tabac) sur un an de janvier à janvier.

La commune de La-Haye-Fouassière fixe traditionnellement ce montant de participation aux charges en s'appuyant sur les montants communiqués par l'AURAN, pour les deux écoles publiques.

Ainsi, sur la base de l'indice des prix publié récemment par l'Insee, l'évolution pour l'année 2024-2025 s'établit à + 1,6 % (valeur de l'indice 119,08 en janvier 2025), ce qui porte les montants, compte tenu des arrondis, à :

- 503 € pour un élève en école maternelle,
- 356 € pour un élève en école élémentaire.

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire du 02/06/2025 ;

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la répartition des charges de fonctionnement telle que présentée

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

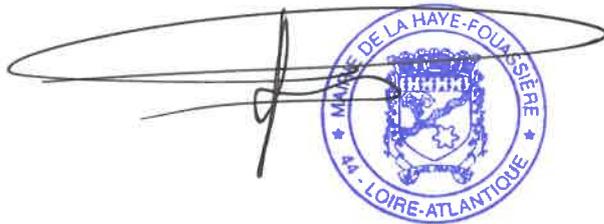
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vincent Magré', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of the commune and the text 'MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIERE' and '44 - LOIRE-ATLANTIQUE'.

La secrétaire de séance
Stéphanie VIOLIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Stéphanie Violin'.